

**2010/2855 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2009-1 «Mise aux normes crèches et conservation de patrimoine», programme 20002** (Direction de l'Enfance)  
(BMO du 04/10/2010, p. 1993)

Rapporteur : M. FOURNEL Yves

M. FOURNEL Yves, rapporteur : Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : C'est « fou » ce que vous travaillez, Monsieur Fournel !

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Et d'ailleurs je ne comprends pas pourquoi l'on nous attaque à cette séance sur la petite enfance. On va presque avoir 6 millions d'euros d'investissement dans les mises aux normes, mais je vais laisser Mychèle Perraud en parler.

Mme PERRAUD Mychèle : Monsieur le Maire, chers Collègues, pour compléter l'information vis-à-vis de nos Collègues de l'Opposition, je voudrais leur dire que la Ville de Lyon s'est engagée depuis 2003 dans un important programme de mise en conformité des locaux accueillant des jeunes enfants. Ce programme a permis d'effectuer des mises en conformité dans plus de 80 établissements de petite enfance qu'il soit municipal ou associatif.

Aujourd'hui, Monsieur le Maire soumet à notre approbation une nouvelle autorisation de programme afin de poursuivre les opérations engagées depuis 2003 et conformément au plan de mandat. L'enveloppe financière se monte à 4.200.000 euros, ce qui est un effort important en direction de la Petite enfance et est à souligner.

Les mises aux normes prévues dans cette autorisation de programme concernent principalement le réaménagement des cuisines, l'accueil des crèches et l'aménagement de Relais d'assistantes maternelles conformément aux préconisations de la PMI, notamment dans le 5e arrondissement, pour la crèche Eisenhower et le RAM la Courte Echelle.

La garde des jeunes enfants est une préoccupation importante de notre Municipalité et la promesse du Plan de mandat d'augmenter la capacité d'accueil des structures de petite enfance de 500 places sera tenue malgré des strictes contraintes financières.

Il convenait, ce soir, de s'arrêter sur ce dossier qui engage notre ville pour les années à venir en matière d'amélioration de l'accueil des enfants et qui contribue à leur épanouissement et à la sérénité des parents qui les confient à des établissements agréables et conformes aux règles de sécurité.

Merci.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)